

La Revue de

nord nature Environnement

Fédération régionale
membre de France Nature
Environnement

Nature - Environnement -
Equilibre durable

Inondations
et submersion

Forêt de Flines
lez Mortagne

Associations fédérées

n°158
Mars 2015
42^{ème} année
Prix : 4 euros

**Revue trimestrielle de Nord Nature
Environnement**

Fédération régionale
des associations d'étude et de protection
de la nature et de l'environnement.
Membre de France Nature Environnement

**Fédération Nord Nature Environnement
MRES, 23 rue Gosselet
59000 Lille**

Ouvert au public du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 17h

Tél : 03 20 88 49 33

Directrice de publication
Jacqueline Istas

Frappe
Auteurs des articles

Maquette
Julie Duhamel, Jacqueline Istas, Blanche
Castelain

Abonnements
Jacqueline Istas

Impression
Tanghe Printing, 20 bvd Industriel
B-7780 Comines
Revue entièrement imprimée
sur papier recyclé

**La reproduction des illustrations
est soumise à autorisation**

Tirage : 400 exemplaires

Fascicule 158, mars 2015,
42^{ème} année
ISSN 1634-149X
CPPAP 0316 G 88613

La Fédération en ligne :
www.nord-nature.org

Et pour nous contacter :
secretariat@nord-nature.org

Editorial

Les dangers terroristes...et les autres - J. Istas p.1

Lobbies

Les lobbies font de la résistance - J. Sename p.2

Eau

Inondations et submersion: ça n'arrive pas qu'aux autres ! -
A. Vandevoorde p.3

Alerte à l'atrazine dans le Boulonnais - R. Trouvilliez p.5

Perchlorates dans l'eau de distribution, les dernières
nouvelles du front - J. Danloux p.6

Zones vulnérables

Nouvelle délimitation des zones vulnérables du bassin
Artois Picardie - R. Trouvilliez p.8

Agriculture

Les victoires de la « lutte bio » - R. Trouvilliez p.10

Forêt

La gestion de l'ONF en forêt domaniale de Flines lez
Mortagne - J.C. Brunebarbe p.12

Rocade

Enquête publique sur le projet d'aménagement de la
rocade sud d'Arras, Observations de Nord Nature
Environnement et de Nord Nature Arras p.17

Vie Fédérative

Liste des associations affiliées à Nord Nature Environnement
au 31 décembre 2014 p.19

Les dangers terroristes...et les autres

par Jacqueline Istas
Présidente de Nord Nature Environnement

I
D
i
r
o
t
i
d
e

Suite aux attentats terroristes qui ont marqué le début de l'année 2015, nous avons été nombreux parmi les membres de France Nature Environnement à participer aux rassemblements à la mémoire des victimes et en protestation pacifique contre le terrorisme.

Toutefois, si dramatiques et si lourds de menaces pour l'avenir qu'aient été ces attentats, ils ne doivent pas occulter d'autres assassinats, plus insidieux, qui frappent discrètement des dizaines de milliers de victimes, qu'il s'agisse, par exemple, des pollutions de l'atmosphère, de l'eau, des sols et des aliments. Ils ne doivent pas non plus occulter les risques mortifères que le nucléaire fait courir aux générations présentes et futures.

Or non seulement, le gouvernement français n'a pas encore fermé nos centrales vieillissantes, mais en plus, alors que la population française était encore sous le choc émotionnel provoqué par les attentats, la Ministre « de l'Écologie », Ségolène Royal, s'est prononcée pour une relance du nucléaire.

Or justement, la France avec ses installations nucléaires omniprésentes (58 réacteurs actuellement) est un des pays du monde les plus vulnérables, non seulement aux risques d'accidents, mais aussi aux risques d'attentats terroristes. Lutter contre le terrorisme, ce devrait être aussi éviter les risques de tels attentats. En plus, dans les pays où l'extraction de l'uranium provoque de gros dégâts, ces dégâts en suscitant la colère des habitants, peuvent favoriser le développement du terrorisme.

Par ailleurs, dans le domaine agricole, le plan Ecophyto lancé en 2009, pourtant bien insuffisant puisqu'il prévoyait de réduire seulement de moitié les épandages de pesticides d'ici 2018 en reposant sur la bonne volonté des acteurs, est un échec : sur la période 2011-2013 les cultures ont reçu 5% de produits phytosanitaires en plus et en 2013 elles en ont reçu 9% de plus qu'en 2012 (cf. le Monde, 11 février 2015).

Dans son rapport public annuel de février 2015 la Cour des Comptes a mis l'accent sur **la non application du principe pollueur payeur** aux agriculteurs. Cela, notre fédération nationale France Nature Environnement l'avait souligné il y a bien longtemps. Ici même, lors d'une journée thématique que Nord Nature avait organisée sur l'eau le 19 octobre 2005, Bernard Rousseau, pilote du réseau eau de FNE venu à Lille nous faire une conférence sur l'application du principe pollueur - payeur avait signalé cette disproportion entre les divers usagers de l'eau. D'après le rapport 2015 de la Cour des Comptes, en 2013, en France 87% des redevances perçues par les agences étaient supportées par les usagers domestiques et assimilés (83% en Artois Picardie), 6% par les agriculteurs (7% en 2012 en Artois Picardie) et 7% par les industries (10% en 2012 en Artois Picardie). La Cour des Comptes note que la contribution globale des agriculteurs au financement des agences reste faible et « **nettement inférieure au regard des pollutions causées par les exploitations agricoles** ».

Rien d'étonnant à cela: d'après ce même rapport, dans les Conseils d'Administration des Agences de l'Eau les représentants des usagers non professionnels, consommateurs, associations de protection de l'environnement et fédérations

de pêche disposent de beaucoup moins de sièges (27% en Artois Picardie), que les usagers professionnels, entreprises industrielles et commerciales, agriculture et pêche professionnelle (73% en Artois Picardie). Nul besoin d'être polytech-

nicien pour deviner le résultat des votes. « Une représentation mieux équilibrée des différentes catégories d'usagers de l'eau...serait nécessaire » constate la Cour des Comptes.

Les lobbies font de la résistance

Jean Sename

Président de l'ALEDFA*

Extrait de «Grains de sel» n° 41, janvier - février 2015

Les lobbies imposent-ils leur loi à nos gouvernants ?

Des exemples récents tendent à le prouver. Ainsi en a-t-il été de l'abandon brutal de l'écotaxe et donc du péage de transit des poids lourds sous la pression des "bonnets rouges" et des transporteurs. Même reculade pour la loi Duflot sur le logement. Il s'agissait pourtant de dispositifs qui avaient été approuvés à l'Assemblée par une large majorité de députés. En toute démocratie !

Il s'agit là bien sûr à chaque fois d'un mauvais signal envoyé aux lobbyistes de tout poil qui entendent substituer à l'intérêt général leurs intérêts particuliers.

Le corporatisme - car c'est de cela en somme qu'il s'agit - sévit également à notre échelon littoral. On en veut pour preuve le débat qui s'est instauré en octobre dernier au sein de la Commission Locale d'Information, la CLI de la centrale nucléaire de Gravelines. En des temps où la transition énergétique est à l'ordre du jour assortie d'un projet de fermeture à terme de réacteurs vieillissants et en surnombre (la France est le seul pays au monde où l'électricité fournie dépend à plus de 75 % de la technologie nucléaire incomparablement plus dangereuse que toutes les autres techniques réunies - voir Tchernobyl et Fukushima), des syndicalistes étaient déjà vent debout contre la réforme envisagée au prétexte de défendre leur emploi. Et sortant des coulisses

deux députés locaux qu'on ne croise guère au sein de la CLI en étaient à réclamer des EPR dont la fiabilité est inversement proportionnelle aux coûts que leur fabrication engendre.

Si se préoccuper de la sauvegarde de l'emploi n'est pas illégitime en ces temps de crise, à ce seul compte-là aucun changement de cap démocratique n'est envisageable, encore moins possible. Or en mai dernier, le GIEC, ce groupe d'experts internationaux sur le climat qu'on ne présente plus, a produit un rapport dans lequel il souligne que les énergies renouvelables, dont on n'utilise que 2,5 % de la potentialité au niveau de la planète, sont disponibles. Mais encore faut-il que les politiques publiques s'en emparent. Voilà évidemment qui va à l'encontre des intérêts des lobbies mettant en doute les capacités des sources renouvelables, propres, sûres et créatrices d'emplois, à satisfaire les besoins de l'humanité.

P.S. La France est à la traîne en matière d'énergies renouvelables. Parmi les sources peu utilisées, on peut citer les bioénergies, le solaire, la géothermie, l'éolien, l'énergie marine. Or elles seraient globalement créatrices de beaucoup plus d'emplois que celles, fossiles, privilégiées depuis des décennies.

*ADELFA : Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre Artois, affiliée à Nord Nature Environnement

Inondations et submersion : ça n'arrive pas qu'aux autres !

Alain Vandevoorde*

Extrait de « Grains de sel » n°41, janvier - février 2015

Pour ceux qui en douteraient encore, les changements climatiques sont bien là qui apportent leur lot de phénomènes extrêmes. Après les inondations et tempêtes à répétition du début d'année, qui ont touché le littoral breton et atlantique, c'est au tour des régions méditerranéennes d'être touchées depuis septembre de manière importante et répétée.

Pour mémoire 14 des 15 années les plus chaudes au niveau mondial sont toutes postérieures à l'an 2000, et l'année 2014 est bien partie pour être la plus chaude que nous ayons jamais eue à ce jour. Du coup les températures des océans et de la Méditerranée sont supérieures à la normale, ce qui augmente de manière importante la quantité d'humidité contenue dans les nuages. Et lorsque ces derniers arrivent sur le front froid des Cévennes, c'est le déluge assuré, les inondations mais aussi des morts (29 cette année au titre des inondations).

Il convient de savoir que les précipitations sont qualifiées de fortes dans notre région dès lors qu'elles dépassent les 10 mm de pluie journalière, ce qui s'est déjà produit maintes fois. Ainsi, il est tombé 83 mm le 14 octobre 2013 au Touquet. Ardres pour sa part a connu 4 arrêtés de catastrophe naturelle en 10 ans avec 230 mm de précipitations en novembre 2012, et 50 mm en 2014. Enfin, en novembre il est tombé en une journée 40 mm dans le Boulonnais et même 60 mm à Saint-Léonard. Aussi est-il naïf de croire que nous serons éternellement épargnés.

Notre région : particulièrement vulnérable !

S'agissant de notre région, il convient de rappeler que nous sommes en zone particulièrement

vulnérable, située sur un ancien polder plus bas que les eaux de haute mer, appelé autrefois « Pays Bas du Sud » où vivent 500 000 habitants dans un triangle Calais/Saint-Omer/Nieuport (Belgique). Facteur aggravant, nous sommes situés en zone à risques technologiques importants, avec une quinzaine de sites Seveso et la plus grande centrale nucléaire européenne, située en bord de mer.

Particularité locale, l'évacuation des eaux en mer via notre réseau de wateringues n'est possible qu'à marée basse, ou au moyen de pompes lors des marées hautes.

Vous l'aurez compris, le noeud bloquant se situe au niveau des capacités de pompage limitées, qui ne savent pas absorber les précipitations diluviennes consécutives aux changements climatiques.

Le GIEC nous annonce que se développeront également des tempêtes plus intenses et fréquentes, et Xaver début décembre 2013 a porté le niveau de la mer à Dunkerque à seulement 46 cm du niveau de la tempête de 1953, qui avait fait 1 800 morts aux Pays-Bas et percé la digue des alliés, inondant Rosendael.

S'agissant de l'élévation du niveau de la mer attendue d'ici 2100, le GIEC prévoit 1 mètre. L'élévation à Dunkerque est déjà de 9 cm depuis 1955 et plus le niveau montera, plus l'évacuation à la mer des eaux intérieures sera difficile.

Vivre avec la nature et non contre elle

Si les humains vivent depuis plus de 1 000 ans dans ce polder conquis sur la mer, et que le réseau et l'organisation des wateringues datent de

cette époque, le réchauffement climatique constitue une situation nouvelle et une rupture.

Si à l'avenir, nous devons nous adapter à cette nouvelle situation, il ne faudrait pas oublier pour autant que c'est bien l'activité humaine qui est responsable du réchauffement climatique. Aussi devons-nous sans attendre lutter pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre ainsi que notre pression sur la terre, qui exigerait aujourd'hui l'équivalent d'une planète et demie. Au-delà du blabla habituel sur fond de développement du-

nable, nous n'en prenons hélas pas le chemin.

Installés dans la consommation à outrance et convaincus de notre maîtrise technologique toute puissante, nous avons oublié les contraintes naturelles et trop souvent maltraité la nature et ses écosystèmes. Il nous faudra à l'avenir reconsidérer nos rapports à l'environnement, pour vivre avec la nature, la respecter et non plus agir contre elle.

* Alain Vandevorde est membre des Amis de la Terre de Dunkerque, affiliés à l'ADELFA.



*Lestrem, inondations de 2012.
Photos J. Duhamel*

Alerte à l'atrazine dans le Boulonnais

Par Robert Trouvilliez,
secrétaire général de Nord Nature Environnement

6500 habitants, adultes, femmes enceintes, nourrissons, enfants, de Longfossé, de Questrecques, Samer et Vierre au bois de la région de Boulogne sont alimentés par une eau qui dépasse les normes de potabilité parce qu'elle contient 0,21 microgramme d'atrazine déséthyl par litre alors qu'elle ne devrait en contenir suivant les normes de potabilité que 0,1 microgramme.

Dans l'impossibilité d'obtenir de l'eau potable et pour encadrer juridiquement les dépassements de qualité, une dérogation préfectorale a été demandée par le maire de Longfossé et obtenue. Cette dérogation permet donc d'alimenter 6500 habitants avec une eau contenant 0,65 microgrammes d'atrazine déséthyl et 0,85 microgramme pour le total des pesticides dans un litre pendant 3 ans.

L'atrazine est un herbicide (désherbant) créé par la société Suisse Geigi et utilisé en France de 1960 à 2003 date de son interdiction pour le désherbage des cultures de maïs, les voies de chemin de fer, les collectivités locales...

D'après l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) la valeur de 0,65 microgrammes d'atrazine par litre d'eau n'aurait aucun effet néfaste sur la santé puisqu'elle ne dépasse pas la valeur maximum de 60 microgrammes par litre d'eau que nous pourrions boire pendant une vie entière sans problème. Comment affirmer une telle chose puisque l'atrazine n'est utilisée que depuis 1960 soit depuis 55 ans ce qui est loin d'être une vie entière et ne permet pas à l'ANSES d'avoir de telles certitudes sur la non toxicité.

Au contraire pour INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) l'atrazine est très toxique pour les organismes aquatiques et pour l'INSERME (Institut national de la santé et de la recherche médicale) c'est une substance cancérigène possible impliquée dans des modifications de notre système immunitaire, dans des malformations congénitales et dans une croissance fœtale plus faible que la normale.

Etant donné ces suspicions d'atteinte à la santé de notre jeunesse décrite par l'INSERME le principe de précaution ou tout simplement de la protection de notre jeunesse doit s'appliquer et on ne peut admettre une distribution d'eau « atrazinée » sans la compléter par une distribution d'eau conforme aux normes de potabilité aux femmes enceintes, aux nourrissons et aux enfants...

La leçon de l'atrazine

L'atrazine a été l'un des herbicides les plus employés à partir de 1960.

Elle a été utilisée pendant 40 ans par les collectivités, la SNCF, et surtout par l'agriculture pour traiter les cultures de maïs pendant 90 jours. Les quantités épandues par an dépassaient 5000 tonnes pour la France.

Interdite depuis 2003 pourquoi la retrouve-t-on 11 ans après dans les nappes phréatiques? Parce que l'on a oublié que l'atrazine aller percoler lentement vers la nappe souterraine où la dégradation de la molécule n'existe pas et polue à raison de 2,5 microgrammes en moyenne par litre l'eau (analyse du réseau national en 1998/1999 source IFEN). Les spécialistes es-

timent qu'il faudra plusieurs dizaines d'années pour que l'eau soit débarrassée de cette molécule.

Il faut donc s'attendre à voir la plupart des nappes phréatiques atteintes par cette pollution et les dérogations concernant l'utilisation des eaux polluées se multiplier. Bien sûr ces dérogations seront assorties d'une obligation d'installer

une filière de traitement pour éliminer les micropolluants. Pour le forage alimentant Longfossé et les communes proches le traitement se fera par le passage de l'eau sur du charbon actif puis une désinfection par des rayons ultraviolets. Le coût de ces travaux se monterait à 1 800 000 M€ Mais qui doit payer la facture? Les 6 500 habitants, les utilisateurs d'atrazine, ceux qui l'ont autorisée ou les multinationales qui l'ont vendue...?

Perchlorates dans l'eau de distribution, les dernières nouvelles du front

par Joël Danloux

Alors que nous pensions avoir suffisamment signalé que les perchlorates dans notre alimentation (eau de distribution, fruits et légumes)⁽¹⁾ pouvaient peut-être avoir différentes origines, deux interviews dans la presse⁽²⁾ en janvier 2015 sont venus nous rappeler les règles :

- Les solutions techniques de traitement des eaux de distribution sont testées (résines, membranes) et se doivent d'être envisagées.

- « Toutes les investigations (dosage des chlorofluorocarbones⁽³⁾, drones) ont abouti à la conclusion que la pollution trouvait bien son origine dans les explosifs de la première guerre mondiale », « dorénavant, on sait où sont les pollutions aux perchlorates et où il n'y en a pas » et « un rapport affirme que la pollution provient essentiellement des bombardements de 14-18 et des munitions stockées »⁽²⁾.

Dans son rapport le BRGM⁽⁴⁾ « estimait (seulement) raisonnable d'établir un lien entre la présence de

perchlorate et la Première Guerre mondiale dans le Nord-Pas-de-Calais » tout en rappelant « que la contribution de certaines activités industrielles à la présence de perchlorates dans les eaux souterraines ne doit pas être écartée d'emblée ».

Le même rapport signalait également que ces « explosifs (chloratés mixtes) ont ensuite été largement utilisés (après la première guerre mondiale) dans les mines, carrières et travaux de génie civil ».

Pour les gardiens du dogme qui n'acceptent pas que les munitions de la première guerre mondiale (perchlorates et autres produits pyrotechniques explosifs) aient pu être utilisées pour d'autres usages et dispersés en d'autres lieux que les dépôts et les zones d'affrontement, nous verserons une pièce au dossier : Un extrait d'un article de P. Soulaire sur « le désarmement du sol », publié en première page du Figaro du samedi 28 mai 1921, consultable sur le site de la Bibliothèque Nationale de France.

« Quand on a séparé de l'obus sa fusée qui contient l'étincelle qui fait jaillir la mort, on peut considérer l'engin comme « démobilisé ». Il est redevenu pacifiste. Un jet de vapeur ou d'eau bouillante le lave de l'explosif qui est emmené sous une tonne liquide dans de longs conduits où d'ingénieux dispositifs séparent les matières qui le composent. La poudre noire est noyée, **les sels, passés et séchés, deviennent d'excellents engrais**, cependant que l'acier, débarrassé de sa ceinture de cuivre, est prêt à retourner dans une usine de construction pour se transformer en soc de charrue. A la besogne de mort succède, l'œuvre de paix ».

1. Revue Nord Nature Environnement n^{os} 149 et 154 : *Des perchlorates dans nos eaux de distribution (2012) ; Perchlorates, suite et fin ? (2014)* par Joël Danloux.

2. *Pollution : les perchlorates toujours dans l'eau de nos robinets*. La Voix du Nord du 12 janvier 2015, p.3.

3. **Chlorofluorocarbones (CFC) : Ces composés gazeux peuvent se révéler d'excellents traceurs dans les eaux souterraines mais la présence des CFC ne marque que des activités anthropiques diverses au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle.**

4. **D. Hube (2013) : Potentialités d'un marquage des eaux souterraines par des substances pyrotechniques en relation avec les zones de combats de la première guerre mondiale. Le cas des perchlorates. Rapport final. BRGM/RP-62008-FR.**

Nouvelle délimitation des zones vulnérables du bassin Artois Picardie

Par Robert Trouvilliez

Les zones vulnérables sont celles où les eaux souterraines ou de surfaces contiennent 50 milligrammes et plus de nitrate par litre venant de diverses sources. Issues de l'application de la directive cadre n°91676/CEE du 12 décembre 1991 ces zones vulnérables doivent être cartographiées et soumises à des contraintes. Un programme d'actions doit être mené pour ramener le taux de nitrate le plus bas possible.

Depuis 1991, malgré quatre révisions de la cartographie des zones vulnérables la France n'arrive pas à obtenir des résultats concernant cet abaissement du taux de nitrate au-dessous de la barre des 50 milligrammes par litre. Conséquence: la Cour de Justice de l'Union Européenne nous menace de sanctions financières importantes (21,5 M d'euros avec une astreinte mensuelle de 3,5 M d'euros.) Ces taux de nitrate en perpétuelle hausse sont dus d'après la Cour des Comptes au manque de contrôle («Dans les zones les plus sensibles 1% des exploitations font l'objet de contrôle»). Pour Que Choisir c'est la concentration des élevages et l'absence de taxes sur les engrais chimiques par l'Agence de l'Eau qui en est responsable (cf. n°513 avril 2013).

Condamnés à revoir la copie, les préfets de Picardie et du Nord Pas-de-Calais ont uni leurs efforts pour réviser la carte des zones vulnérables et résoudre le problème (arrêtés préfectoraux du 23/06/2014 pour la Picardie et du 25/07/2014 pour le Nord Pas-de-Calais). Pour ce faire ils ont complété la zonation de 2012 qui comprenait 625 communes pour le Nord, 115 pour l'Aisne 89 pour l'Oise et 530 de la Somme en y ajoutant 234 communes (le bassin de la Liane pour le Boulonnais et la région d'Abbeville pour la Picardie). Cet ajout de 234 communes classées en zone vulnérable suffira-t-il pour ob-

tenir un bon état des eaux ? Réponse avec les prochaines analyses d'eau

Ces nitrates qui infestent nos eaux viennent pour 77 % de l'agriculture, pour 17 % de nos stations d'épuration où transitent les eaux usées et enfin pour 3,5% de l'industrie. Ce sont donc l'agriculture et les stations d'épuration qui doivent faire un effort pour diminuer leurs rejets de nitrates.

Les agriculteurs qui sont dans les nouvelles zones devront appliquer le code de bonne conduite: respecter les bandes enherbées près des rivières, épandre leur lisier à des dates précises, limiter les doses d'engrais nitraté à 170 kilos par hectare, ne jamais laisser la terre nue... ce code de bonne conduite devrait limiter le taux de nitrates à 18 milligrammes par litre d'eau (arrêté ministériel du 19 décembre 2011 modifié le 23 octobre 2013 complété par des programmes régionaux, arrêté préfectoral du 25 juillet 2014 pour le Nord Pas-de-Calais).

Cependant les masses d'eau ne seront excellentes qu'à partir de 10 milligrammes de nitrate par litre selon la Commission Européenne. Donc des mesures complémentaires s'imposent et doivent être prises si l'on veut réellement atteindre le bon état des masses d'eau :

1. Diminuer les intrants dans l'agriculture chimique

La DREAL établissant l'Etat des lieux de l'environnement constate que notre région de grandes cultures déverse 160 kilogrammes de nitrate à l'hectare tandis que d'autres régions également de grandes cultures n'en déversent que 111 kg hectare. Mieux, l'azote résiduel c'est-à-dire celui qui n'est pas utilisé par les plantes et s'infiltre

dans les nappes d'eau est de 36 kilos/hectare pour le Nord Pas-de-Calais alors que d'autres régions de grands cultures n'ont que 32 kilos d'azote résiduel. Au regard de ces constatations la diminution de la quantité d'engrais azoté est possible.

2. Installer des pièges à nitrates permanents*

que sont les haies sur les terrains en pente. Si les haies ne les arrêtent pas, ces terrains sont soumis au lessivage entraînant les nitrates vers les rivières.

3. Reconnaître et protéger effectivement les champs captants irremplaçables en y promouvant l'agriculture biologique

4. Promouvoir l'agriculture biologique.

Elle n'utilise pas d'engrais azoté soluble, privilégie l'humus qui assure une rétention d'eau et une libération progressive des éléments nutritifs pour les plantes. Depuis 1911, Munich a fait ce choix. Pour protéger la nappe phréatique 2250 hectares de terres agricoles proches des captages sont en bio. Bilan: Munich obtient une eau potable sans traitement et économise 0,28 euros par M3.

5. Compléter l'épuration des eaux usées sortant des stations d'épuration.

Ces stations d'épuration traitent nos eaux usées mais larguent quand même dans le milieu naturel des nitrates. En 2013 la station de Béthune larguait 79 kilogrammes de nitrate par jour dans le milieu naturel (la Lawe). Une épuration complémentaire en sortie de cette station par un lagunage à macrophytes (roseaux) pourrait les éliminer quasi complètement.

6. Revoir le système de collecte des eaux usées de nos domiciles aux stations d'épuration :

en effet les réseaux d'assainissement conduisant l'eau usée venant de nos logements ne sont pas toujours étanches. Ils laissent fuir cette eau usée vers les nappes phréatiques.

La DREAL dans sa plaquette déclare que les réseaux d'assainissement présentent de nombreuses fuites permettant à l'eau usée d'aller polluer directement les nappes phréatiques. Au total 44 100 tonnes de DCO en 2012 avec bien entendu des nitrates.

7. Épurer l'eau des canaux.

La région est irriguée par 681 kilomètres de canaux dont 236 km de voies à grand gabarit. Ces canaux reçoivent les rejets des stations d'épuration urbaines et des stations d'épuration de l'industrie. Pour alimenter en eau ces canaux on prélève environ chaque année 150 millions de m³ dans les eaux superficielles. Ces eaux qui contiennent toutes des nitrates peuvent s'infiltrer dans les nappes puisque certains canaux sont « fuyards » Donc l'épuration de ces canaux s'impose. Des lagunages le long des berges comme le préconisait le Professeur Vivier pourraient résoudre le problème.

8. Conserver nos zones humides

Le SDAGE (2010-2015) dénombre 70 630 hectares de zones humides soit moins de 30 % du territoire. Ces zones sont de véritables usines d'épuration où les plantes se nourrissent des nitrates et dépolluent l'eau de surface. Elles ne doivent sous aucun prétexte être livrées à l'urbanisme ou à un aménagement qui pourrait les détruire. Aucune compensation ne peut remplacer des marais détruits parce qu'ils sont l'émanation souvent d'une nappe phréatique qui affleure ou une rivière qui s'étale et évite des inondations.

Conclusion: la pollution diffuse due aux nitrates ne peut être jugulée que si nous « épurons » tous les secteurs avec les moyens que nous donne la nature et acceptons un changement radical concernant le rôle que jouent les éléments naturels, notre impact et celui de l'agriculture. C'est d'autant plus important, dans notre région, qu'elle est une des plus peuplées de France avec plus de 325 pollueurs au kilomètre carré.

* Cf. revue de Nord Nature numéro spécial « Eaux et rivières » par Emile Vivier, 2^{ème} trimestre 1987 et numéro spécial « Biodiversité et Aménagement rural » par Emile Vivier, 1998.

Les victoires de la « lutte bio »

Par Robert Trouvilliez

261 dérogations préfectorales autorisant l'usage de pesticides interdits ont été données sur le territoire français en 2012 à la demande expresse des agriculteurs faisant foire du Grenelle de l'environnement demandant la réduction de 50% des pesticides et de l'avis de l'INSERM reconnaissant les liens entre les pesticides et des maladies.

Ces demandes de dérogations prouvent la faillite de la lutte chimique contre les maladies des plantes ou les insectes « ravageurs ». En effet les phytosanitaires (pesticides) détruisent partiellement les insectes tout en laissant un certain nombre qui deviennent résistants et continuent à proliférer les saisons suivantes.

L'agrochimie est donc condamnée à renouveler ses traitements polluants en utilisant des produits souvent de plus en plus nocifs pour faire face au phénomène de résistance des prédateurs des végétaux. Au contraire la lutte biologique est beaucoup plus efficace et plus pérenne. Nous allons le montrer avec des exemples historiques mais souvent oubliés.

L'une des premières luttes bio contre des prédateurs remonte à 1898. Des cochenilles blanches avaient envahi des orangeries californiennes à tel point que les orangers en étaient couverts et apparaissaient tout blancs.

Après des essais infructueux d'éradication des cochenilles avec des pesticides, un des dirigeants du bureau d'Entomologie des USA fit importer d'Australie des coccinelles (*Novius cardinalis*) grandes prédatrices des cochenilles et les fit disperser dans les orangeries. Le succès fut au rendez-vous. Les coccinelles dévorèrent les cochenilles et les firent disparaître. Cette opération de destruction des cochenilles fut employée également en France en 1912, en Italie, au Portugal, en Afrique du Nord ... avec le même succès.

Autre exemple d'une lutte bio c'est celle contre la lucilie bouchère en 1988.

Cette lucilie bouchère est une mouche originaire du Mexique et de l'Argentine qui s'attaque aux moindres plaies du bétail pour y pondre ses œufs, les larves issues de ces œufs causant la mort de l'animal infecté.

En 1998 cette mouche apparut en Lybie suite à l'importation de bétail contaminé en provenance d'Argentine. Prolifique, deux ans plus tard la mouche infestait 40 000 Km² menaçant toute l'Afrique, l'Europe du sud et finalement le commerce juteux de l'importation de bétail.

La vitesse de la propagation de cette lucilie provoqua la peur des pays environnants. Vingt-deux pays, quatre agences spécialisées des Nations Unies et cinq institutions financières s'unirent pour éradiquer cette mouche (intérêts économiques internationaux obligent).

La lutte biologique fut choisie. Un milliard 300 millions de mouches mâles stérilisés furent relâchés sur les territoires infestés. Chaque accouplement d'une femelle avec un mâle stérile donnant des œufs stériles, l'avenir de l'espèce était condamné.

Effectivement l'éradication de la mouche bouchère fut annoncée officiellement le 14 juin 1992.

En ce moment se livre une lutte écologique contre une petite guêpe venue d'Asie, le cynips, qui vient de coloniser l'ensemble des châtaigneraies de l'Ardèche en provoquant 80 % de perte de production. Heureusement elle a son prédateur, une autre guêpe, le *torymus* venant également de l'Asie. Ce *torymus* pond ses œufs dans les larves de cynips empêchant ainsi leur développement.

L'Italie a déjà autorisé des lâchers de torymus et en France, l'INRA a lâché en 2014 sur les régions productrices de châtaignes 30 000 torymus. Les résultats semblent excellents et les cynips semblent en régression.

Conclusion:

La lutte contre les insectes « ravageurs » avec de gros moyens se justifie surtout contre ceux qui viennent de plus en plus nombreux des pays étrangers du fait du commerce international important.

Pour notre région, il existe certainement des parasites qui mériteraient d'être contenus par une lutte biologique comme le sont les pucerons par les coccinelles indigènes. Cependant nous devons agir avec prudence après des études entomolo-

giques poussées pour éviter que les insectes choisis pour juguler les flambées d'animaux gênants ne deviennent à leur tour une peste envahissante dont on aurait du mal à se débarrasser. Exemple les coccinelles asiatiques qui dévorent les pucerons mais aussi nos coccinelles indigènes.

Finalement la lutte biologique est efficace et nous évite des pesticides empoisonnant notre terre. En regardant les grives casser les coquilles d'escargots, les hirondelles capturer en plein ciel des insectes, la belette s'insinuer dans les rabouillères pour dévorer les lapereaux... on peut constater que la lutte bio s'effectue sans notre participation. Nous n'avons qu'à l'aider en proscrivant les pesticides et en fournissant des refuges comme les haies, des nids artificiels ou des abris divers destinés à la faune qui limite les « ravageurs » de nos récoltes.

La gestion de l'ONF en forêt domaniale de Flines lez Mortagne

Par Jean Claude Brunebarbe
Membre du Conseil d'Administration de Nord Nature Environnement

Les coupes prévues durant l'année 2015 dans les secteurs 16 et 17 de la forêt domaniale de Flines lez Mortagne (59158), jouxtant et encadrant la Réserve Biologique Domaniale (RBD) des Breux, sont potentiellement problématiques, car menaçant d'atteintes graves des espèces protégées.

Je me suis rendu au siège de région de l'Office Nationale des Forêts (ONF), le 14 avril 2014, pour consultation du plan de gestion de la forêt.

Une exportation des grumes difficile

Ces parcelles, comme la RBD, mais un peu différemment, hébergent une faune et une flore remarquables, dans un contexte pédologique acide et très humide. Il s'agirait de coupes sélectives et non de coupes de régénérations comme cela se pratique dans d'autres parcelles de cette même forêt. En effet, la richesse biologique de la flore et de la faune, et la vulnérabilité des sols de ces parcelles nécessite une exploitation précautionneuse. De ce fait, le plan d'exploitation prévoyait initialement l'exportation des grumes en suspension sous câble pour épargner autant que faire se peut le sol marécageux et la flore protégée qui le recouvre.

L'entreprise spécialisée désignée pour cette opération ayant fermé ses portes, il faudrait s'adresser, d'après les agents de l'ONF, à une entreprise pyrénéenne. Ainsi le coût d'une telle opération, auquel s'ajouterait l'éloignement de l'entreprise, grèverait fortement la rentabilité de la coupe. L'ONF a donc opté pour une exportation classique (treuillage des grumes sur le sol) mais avec points de passage choisis et préparés pour limiter les dégâts prévisibles. Nous faisons remar-

quer que d'autres entreprises pratiquant l'exportation des grumes en suspension sous câble existent dans des régions plus proches.

Une biodiversité riche et fragile

Les parcelles en question hébergent un cortège d'espèces riche et fragile, avec de nombreuses stations de plantes protégées en Nord Pas-de-Calais, notamment *Osmunda regalis*, *Maianthemum bifolium*, *Chrysosplenium alternifolium* et *Vaccinium myrtillus*, mais aussi une fonge très diversifiée, dont *Cantharellus tubiformis* ; des insectes peu courants, comme le Prione tanneur, un des plus gros coléoptères d'Europe, des chauve-souris, une avifaune conséquente, avec Pic noir et Pic mar, une aire de nidification régulière de



Prione tanneur femelle (ovipositeur visible) sur un peuplier grisard en lisière de forêt

la Buse variable, des nidifications observées de bondrée, épervier, Faucon crécerelle et Faucon hobereau, rapaces qui signent la richesse biologique du milieu. La faune gibier, chevreuil, lièvre, lapin, faisan, trouve là le gîte et le couvert, bénéficiant de l'éloignement relatif des promeneurs, et d'une tranquillité locale qui est mise à mal dans une bonne partie de cette forêt, notamment par les quads et moto cross qui y sévissent avec une régularité remarquable. L'ouverture de tranchées d'exploitation constituerait un appel à ces nuisances.

Une aulnaie très belle et intéressante

En lisière de la parcelle 17, et contiguë à la RBD, se trouve une aulnaie avec beaucoup d'individus âgés marqués pour être abattus. Le sol marécageux de cet endroit étant impraticable à tout engin de débardage, la traction classique des grumes par treuil entraînera inévitablement une dégradation du sol superficiel très dommageable pour la station de Dorine à feuilles alternes et le cortège de plantes qui l'accompagne : Primevère élevée, Cresson des prés (*Cardamine pratensis*) et Cresson amer (*Cardamine amara*), Circée de Paris, Copulage des marais et diverses laïches. Les grumes abattues voilà déjà quelques années sur ce site et laissées sur place témoignent de la difficulté du débardage.



Osmonde royale sur secteur 16, rien ne la signale

Des arbres vénérables au génome exceptionnel

A la limite de cette aulnaie, le niveau du sol se relevant, un groupe de quatre chênes pédonculés au moins bicentennaires offre une ambiance forestière rare dans notre région. Ces arbres, marqués pour être exploités, rappellent que cette forêt a été épargnée par les abattages massifs pratiqués par les Allemands dans nos forêts régionales durant la guerre 1914-18, parce qu'elle appartenait à la famille princière germanique de Croÿ. Un chêne quadri centenaire est certes protégé dans un autre secteur près de la lisière/frontière nord, au milieu d'une zone préservée désignée comme «îlot de sénescence», mais des individus aussi âgés et en bonne santé, les quatre chênes en question, ne méritent-ils pas eux aussi d'être préservés ? Le maintien de tels individus exceptionnels dans des endroits bien choisis de la forêt ne serait-il pas utile pour transmettre un patrimoine génétique extraordinaire, tout à fait propre à assurer l'adaptation nécessaire au changement climatique qui s'amorce ? (voir à ce propos les découvertes de Francis Hallé sur la variabilité du génome des branches maîtresses des très vieux arbres).

Une exploitation déjà reportée

L'exploitation prévue aurait dû se faire en 2013/2014, elle a été reportée à cause de la très forte pluviométrie qui aggravait encore la difficulté du débardage. Nous pensons que les conditions climatiques ne seront pas foncièrement différentes en 2015 et demandons qu'un nouveau sursis à exploitation soit acté afin de réexaminer le plan de gestion de ces parcelles, en vue d'une mise en réserve, sous un statut à étudier, de tout ou partie de ces secteurs, de part et d'autre de la RBD.

Des plantes remarquables et très rares

Nous rappelons que les stations d'*Osmunda regalis* se comptaient par dizaines voici une cinquantaine

d'années dans la région Nord Picardie, qu'elles se comptent aujourd'hui sur les doigts d'une main, alors que la station d'Osmonde royale des Breux est tout à fait remarquable et en expansion hors de la RBD depuis plus de vingt ans. Un chêne dans le secteur 17 est marqué par l'agent ONF pour indiquer la présence d'une touffe d'osmonde à quelques mètres, la seule du secteur ; mais dans le secteur 16 où les touffes sont nombreuses, et certaines d'implantation très récente, aucune marque ne les repère. Nous savons que les osmondes ont été la cible d'un vandalisme horticole dans le passé en forêt de Flines, mais plus aucun indice d'enlèvement n'a été remarqué depuis bien des années. Il serait vraiment déplorable que ces plantes très rares soient arrachées ou écrasées par l'exploitant forestier.

Dans le secteur 17 la station de Dorine à feuilles alternes est facile à repérer, car juxtaposée aux parties les plus marécageuses de l'aulnaie, qu'il faudrait épargner dans son ensemble. La station de maianthème est plus difficile à situer ; elle est entourée d'arbres marqués pour l'abattage mais une chandelle (gros hêtre mort à cavités) est maintenue près d'elle, la signalant présente sous le tapis de feuilles hivernal. Quant aux buissons de myrtilles, ils sont dispersés dans le secteur 17, bien visibles.

Une gestion rentable qui doit aussi être respectueuse

La forêt de la Région NPdC ne couvre que 9% d'un territoire qui figure parmi les plus densément peuplés, et les plus atteints par l'érosion de la biodiversité ; c'est d'ailleurs une des raisons qui ont conduit à la création du premier Parc Naturel Régional en 1968, celui de Scarpe Escaut.

Nous estimons que l'exploitation de nos forêts régionales

ne doit pas contribuer à la compensation financière des dégâts forestiers provoqués par les grandes tempêtes dans les autres régions, et que le retard d'exécution des plans d'exploitation des forêts régionales et de celle de Flines en particulier ne doit pas être rattrapé au détriment de la nature. Et pourquoi couper encore si fort dans les secteurs replantés voilà seulement 30 ans ? ce n'est pas de l'élagage destiné à favoriser les plus beaux sujets, c'est bien une nouvelle politique de coupe pour satisfaire notre besoin boulimique en énergie thermique ! Que va-t-il rester d'admirable dans cette forêt autrefois si riche ? N'est-elle plus à considérer que comme productrice de bois ? Après avoir souffert de l'élimination de la plupart des grands arbres alignés le long des drèves principales, faut-il maintenant se résoudre à voir disparaître les derniers géants ?

Nos forêts constituent un des principaux réservoirs de biodiversité en région, elles doivent à ce titre bénéficier de toute l'attention nécessaire de la part d'un organisme d'État dont le statut exige une gestion bénéficiaire, certes, mais cependant pas à n'importe quel prix.

Nous demandons que soit organisée le plus rapidement possible, avant toute exploitation, une visite des parcelles en question, avec les représentants des parties intéressées, ONF, DREAL, Conseil Régional NPdC, Conservatoire Botanique



Coupe d'éclaircie ou pillage ? Ces arbres avaient été plantés voici 30 ans, après une coupe à blanc...

National de Bailleul, GON, PNR Scarpe-Escout, ONCFS, Société mycologique du Nord, et Nord Nature Environnement, précédée d'une mise à disposition permanente du plan de gestion de la forêt en mairie de Flines lez Mortagne. Nous faisons observer que les associations de protection de la nature n'ont pas été conviées à la réunion de présentation du plan de gestion de cette forêt le 21 janvier 2011 en mairie de Flines lez Mortagne, alors que le dernier des indicateurs de PEFC porte justement sur la concertation :

« La gestion durable des forêts au travers d'une large participation des parties intéressées ».

Une forêt accueillante et belle, mais petite et fragile

Les habitants voisins, et d'autres venus de bien plus loin aiment à se promener sur les drèves principales et les sentiers divers aménagés par l'ONF, en lien avec le Conseil Général. Personnellement je parcours cet espace depuis plus de 50 ans, et j'ai pu constater une évolution que je ne crois pas favorable à la nature. Les grands arbres sont en régression partout, l'exploitation de l'ONF me paraît trop soutenue, laissant souvent de grands espaces vides avec quelques hêtres semenciers qui seront abattus après avoir assuré leur descendance alentour. L'îlot de sénescence abritant



Si ce hêtre est abattu, où logera le pic noir ?

le vieux chêne n'est-il pas un prétexte autorisant la coupe partout ailleurs ? Les gros arbres morts susceptibles d'héberger le Pic noir tiendront-ils assez longtemps, jusqu'à ce que nos jeunes arbres actuels soient assez vieux pour assurer le relais ? Nous en doutons. Nous pouvons craindre que nos petits enfants n'aient plus le loisir d'éprouver ce frisson de surprise en entendant le cri sonore et longuement répété de cet oiseau cardinal « krukrukrukru... ! », tout de noir vêtu avec une calotte rouge sur le crâne, avant d'apercevoir son vol onduler entre les fûts.

« Une expression des forces primitives de la forêt sauvage », selon Paul Géroudet.



Après avoir semé leurs graines, ces hêtres seront abattus. Bien, mais comment sera traitée leur descendance ?

D'ailleurs que vient-on faire en forêt, si ce n'est retrouver un peu de nos racines du monde sauvage dont nous sommes issus ? Un monde sauvage dont notre région est si privée, et que l'exploitation forestière respecte si peu.

Je ne veux pas accabler les gestionnaires de nos forêts, ils obéissent à un objectif de production décidé en haut lieu, et je suis sûr qu'eux-mêmes souffrent de devoir planifier puis réaliser ces coupes assassines. Mais ne peut-on aujourd'hui manifester aussi au cri du poète : « Ecoute, bûcheron, arrête un peu le bras ! ».

Notes

à titre de rappel les six indicateurs de PEFC (dits critères d'Helsinki) :

Critère 1 : Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et leur contribution aux cycles globaux du carbone.

Critère 2 : Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers.

Critère 3 : Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et autres produits).

Critère 4 : **Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers.**

Critère 5 : Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection par la gestion des forêts (particulièrement sols et eaux).

Critère 6 : Maintien des **autres fonctions socio-économiques**.

Lors de la troisième Conférence ministérielle Paneuropéenne pour la Protection des Forêts en Europe, qui s'est tenue à Lisbonne du 2 au 4 juin 1998, les 24 recommandations suivantes pour la gestion durable des forêts ont été définies en complément des 6 critères d'Helsinki.

A- Une surface forestière bien connue

B- Une gestion rationnelle des forêts

C- Des forêts bien aménagées et bien suivies

D- Les potentialités des milieux forestiers bien connues

E- Le capital ligneux sur pied géré durablement

F- Des infrastructures bien raisonnées, adaptées aux enjeux et respectueuses de l'environnement

G- L'état de santé des forêts régulièrement contrôlé

H- Des espèces forestières bien adaptées à la station

I- **Des peuplements stables et résistants**

J- Des intrants raisonnés et non nocifs pour l'environnement

K- L'équilibre sylvo-cynégétique, objectif à atteindre

L- **Une récolte de bois raisonnée et équilibrée**

M- **Des techniques durables d'exploitation du bois**

N- Des débouchés rémunérateurs pour les produits forestiers

O- La production durable des produits autres que le bois

P- **Des milieux et des espèces remarquables bien inventoriés et bien connus**

Q- **Des milieux et des espèces remarquables bien gérés**

R- **Une gestion forestière attentive à la biodiversité**

S- Les fonctions de protection bien assurées par les forêts

T- L'accueil du public en forêt bien organisé

U- Qualité, hygiène et sécurité du travail en forêt bien assurés

V- Une filière forestière riche en emplois qualifiés

W- **Les sites à haute valeur patrimoniale recensés et gérés de manière adéquate**

X- La gestion durable des forêts au travers d'une **large participation des parties intéressées**

Photos, JC Brunebarbe.

Enquête publique sur le projet d'aménagement de la rocade sud d'Arras

Observations de Nord Nature Environnement et de Nord Nature Arras

Du 15 décembre 2014 au 23 janvier 2015, une enquête publique a été ouverte présentant un nouveau projet de rocade : celui de la rocade sud d'Arras. Jacqueline Istas, présidente de la fédération Nord Nature Environnement et de l'association locale Nord Nature Arras, a déposé le 15 janvier sur le registre d'enquête publique les observations ci-dessous :

La rocade sud est-elle vraiment nécessaire ?

D'après le dossier d'enquête, le principal objectif de l'aménagement de la rocade sud serait de délester le centre de la commune d'Agny du trafic routier de transit qui la traverse actuellement. Ce trafic correspond à la circulation de voitures particulières, notamment aux déplacements pendulaires domicile-travail, et au transport de marchandises par camions. Mais comme il est rappelé dans ce même dossier d'enquête, il était prévu dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de « limiter l'usage de la voiture en promouvant de nouvelles pratiques de mobilité » et de « favoriser les alternatives au transport routier ». Pourquoi, localement, les orientations prévues dans le SRCAE ont-elles été ou sont elles si peu mises en œuvre ? L'offre de transports collectifs (des communes périphériques vers le centre d'Arras ou entre les communes périphériques) qui pourrait diminuer la circulation de voitures particulières, reste insuffisante. Pourquoi, de façon générale, la loi Grenelle concernant la mise en place d'une taxe poids lourds, qui aurait

réduit le trafic routier de marchandises, n'est-elle pas appliquée ?

Le projet comporte des incidences négatives :

Une rocade de plus : une coupure de l'espace en plus

La fragmentation des espaces naturels et agricoles est reconnue comme préjudiciable à la biodiversité (cf. L'Environnement en Nord Pas-de-Calais, DREAL, 2013). Les voies de communication forment souvent des barrières infranchissables pour la plupart des espèces animales à déplacements terrestres, elles présentent pour elles des risques de collision et d'écrasement. La fragmentation croissante de l'espace par ces aménagements isole les populations d'espèces, réduit leur aire vitale, diminue leur brassage génétique et les appauvrit.

Dans l'ensemble notre région est très fragmentée par les voies de communication. Même si des précautions sont prises pour le franchissement du Crinçon, dans l'ensemble la rocade sud d'Arras créerait une coupure supplémentaire de l'espace, une barrière artificielle, qui nuirait aux déplacements de la faune. N'en rajoutons pas ! La faune sauvage a été déjà suffisamment appauvrie dans ce secteur.

Une emprise sur les terres agricoles

Le projet lui-même consommerait 24 hectares de

terres agricoles auxquels pourraient s'ajouter celles qui seraient sacrifiées à une croissance de l'étalement urbain engendré par la rocade.

Un bois amputé

La ripisylve des bords du Crinchon serait préservée, mais le bois de Wailly serait amputé de 0,8 ha. Cette superficie peut paraître modeste, mais le Nord Pas-de-Calais est la région la plus pauvre de France en espaces boisés, et, comme il est noté avec justesse dans le dossier d'enquête, dans la plaine de l'Artois le taux de boisement est «particulièrement faible». Or les espaces boisés sont un refuge pour la faune sauvage. Et, comme le souligne l'étude d'impact, en raison de leur rareté ceux de ce secteur présentent «un intérêt écologique notable».

Il est par ailleurs indiqué dans l'étude d'impact que «des boisements seront réalisés en compensation de la destruction des zones boisées» et qu'«un ratio de 4 pour 1 sera appliqué pour la surface de compensation». Comme il est prévu de détruire 0,8 ha de bois, l'étude d'impact prévoit le reboisement de 3,2 hectares sur des parcelles limitrophes au bois... « par des exploitants agricoles volontaires ». Mais, sauf erreur de notre part, il n'est pas indiqué dans le dossier que des volontaires se soient proposés.

Rocade sud et pollutions

Il est difficile de prévoir avec certitude l'évolution du coût de l'énergie et de faire des estimations de trafic à long terme.

1ère hypothèse : le carburant devenant trop coûteux, le trafic baisse. Dans ce cas la rocade sera inutile, pour la construire on aura dépensé de l'argent, consommé des matériaux et de l'énergie en vain et on aura pollué inutilement lors du chantier.

2ème hypothèse : un trafic intense persiste. Si la rocade est construite, les polluants dus à la circulation routière se concentreront moins dans le centre d'Agny, mais ils ne seront pas supprimés. Ils seront transférés ailleurs.

En outre, une route de plus stimule généralement le trafic routier, donc les pollutions qu'il génère. La circulation routière émet, entre autres, beaucoup de gaz à effet de serre. La rocade contribuerait donc à l'augmentation des dérèglements climatiques. Alors que la France se prépare à accueillir la Conférence internationale Paris Climat en 2015, il y a là un manque de cohérence.

Le coût financier

Un coût de plus de 19 millions d'euros est prévu. Compte tenu des déficits publics, ne serait-il pas plus judicieux d'éviter une telle dépense et de consacrer par exemple plus de moyens financiers à l'amélioration des transports collectifs ou à l'entretien des canaux existants ?

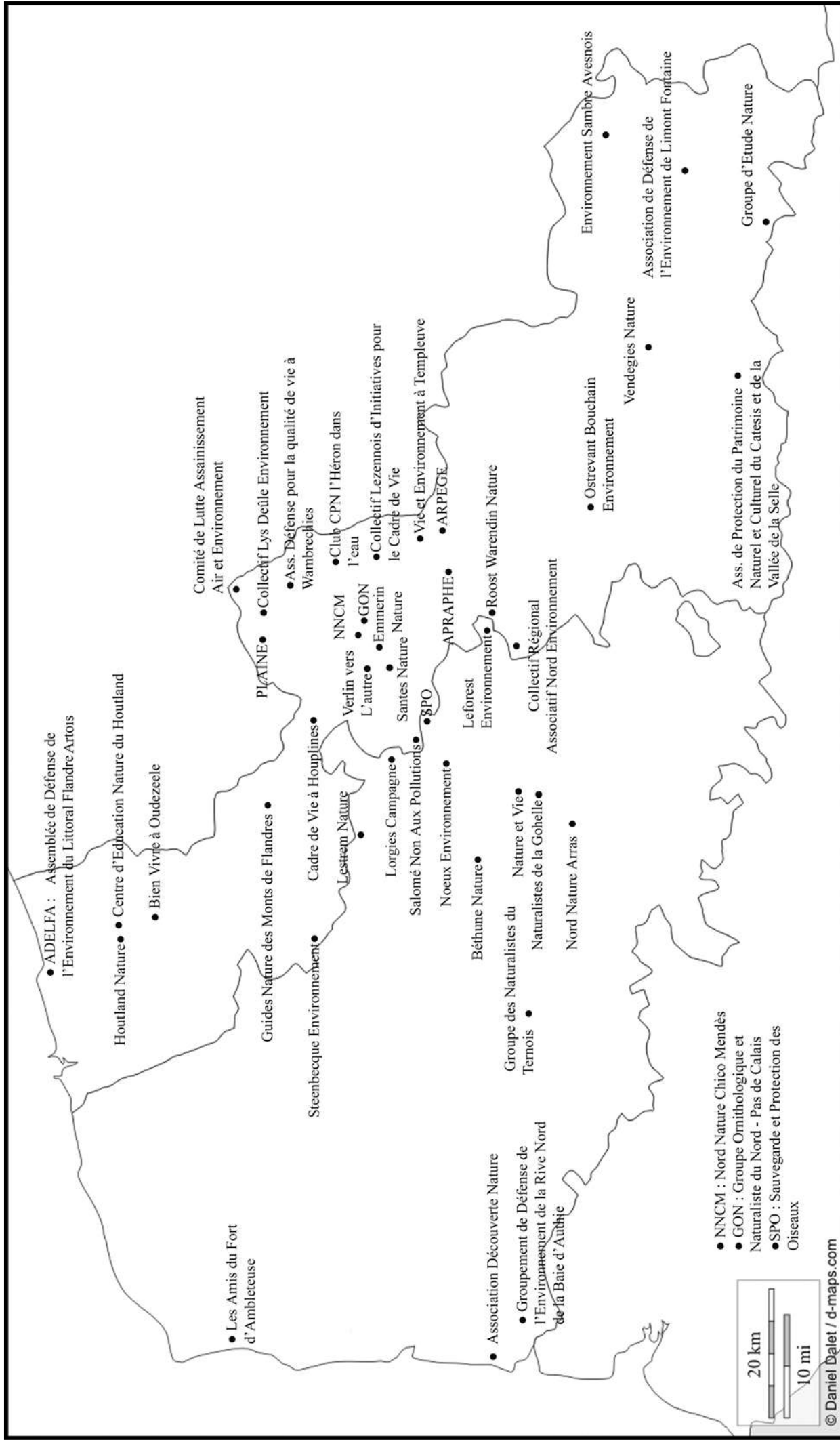
Conclusion

Depuis de nombreuses années les études, les rapports, les colloques officiels se succèdent constamment, notamment dans notre région, la diminution des terres agricoles, le déclin de la biodiversité, et les conséquences des pollutions. La rocade sud, si elle devait être réalisée, ferait partie des aménagements qui s'ajoutent les uns aux autres pour contribuer au grignotage des terres agricoles, aux atteintes à la biodiversité, aux émissions de polluants.

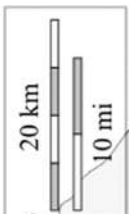
Nord Nature Environnement et Nord Nature Arras émettent donc un avis défavorable à ce projet.

Liste des associations affiliées à Nord Nature Environnement au 31 décembre 2014

Amis du Fort d'Ambleteuse	Emmerin Nature
Association de Découverte Nature (Bercks/Mer)	Environnement Sambre Avesnois
Association de Défense de l'Environnement de Limont Fontaine	Groupe des Naturalistes du Ternois
Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre Artois (ADELFA, Fédération)	Groupement de Défense de l'Environnement de la Rive Nord de la Baie d'Authie
Association de Défense pour la Qualité de Vie à Wambrechies	Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas de Calais
Association de Protection du Patrimoine Naturel et Culturel du Catésis et de la Vallée de la Selle	Groupe d'Etude Nature (Cartignies)
Association des Guides Nature des Monts de Flandres	Houtland Nature
Association des Naturalistes de la Gohelle	Leforest Environnement
Association pour la Protection et l'Aménagement du Parc du Héron et de la Marque	Lestrem Nature
Association Rurale de Protection de l'Environnement de Genech	Lorgies Campagne
Bethune Nature	Nature et Vie
Bien Vivre à Oudezeele	Noeux Environnement (Noeux les Mines)
Cadre de vie à Houplines	Nord Nature Arras
Centre d'Education Nature du Houtland (Wormhout)	Nord Nature Chico Mendès
Club Protéger la Nature l'Héron dans l'Eau (Villeneuve d'Ascq)	Ostrevant Bouchain Environnement
Collectif Lezennois d'Initiatives pour le Cadre de Vie	Plaine (Linselles)
Collectif Lys Deule Environnement	Roost Warendin Nature
Collectif Régional Associatif Nord Environnement (C.R.A.N.E.)	Santes Nature
Comité de Lutte Assainissement, Air et Environnement (Halluin)	Sauvegarde et Protection des Oiseaux (Billy Berclau)
	Steenbecque Environnement
	Vendegies Nature
	Verlin Vers L'autre (Verlinghem)
	Vie et Environnement de Templeuve



- NNCM : Nord Nature Chico Mendès
- GON : Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas de Calais
- SPO : Sauvex et Protection des Oiseaux





La Revue de
nord



La Fédération régionale Nord Nature Environnement est membre de France Nature Environnement.

nature Environnement

ADHESION ET ABONNEMENT A LA REVUE TRIMESTRIELLE 2015

Adhésion :

Je désire : - être simple adhérent
- être adhérent et prendre une part active dans l'association

(rayer la mention inutile)

Cotisation annuelle, au choix : tarif minimal	20 euros
tarif de soutien	30 euros
tarif membre bienfaiteur	60 euros ou plus

Abonnement :

Je désire m'abonner à la revue trimestrielle. Tarif annuel (4 numéros) : 16 euros

Adhésion + abonnement :

Je désire : - être simple adhérent et m'abonner à la revue trimestrielle de Nord Nature Environnement
- être adhérent, prendre une part active dans l'association et m'abonner à la revue trimestrielle
(rayer la mention inutile)

	Cotisation	Abonnement	Cotisation/abonnement
Tarif minimal	20 euros	16 euros	36 euros
Tarif de soutien	30 euros	16 euros	46 euros
Tarif membre bienfaiteur	60 euros ou plus	16 euros	76 euros
Étudiant	10 euros	16 euros	26 euros

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Commune.....

Téléphone(s).....

Courriel.....

Profession.....

Les informations recueillies pour votre adhésion ou votre abonnement font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'association. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez nous contacter.

Chèque à libeller à l'ordre de Nord Nature Environnement.

Chèque et bulletin d'adhésion et /ou d'abonnement à adresser à :

Nord Nature Environnement, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités,
23 rue Gosselet, 59000 Lille.
Tél : 03 20 88 49 33

nord nature Environnement

Préserver

Votre vie et votre santé (l'air et l'eau, la qualité de vos aliments, les paysages...)

La nature (les milieux naturels, la faune et la flore sauvages...)

Agir

Pour un développement respectueux de l'environnement (agriculture, urbanisme, transports...)

Promouvoir

La réduction des déchets, les technologies propres, la prévention des risques

